

CHAMPIONNATS DE CORSE INDIVIDUELS JEUNES

Qualificatifs pour les championnats de France des Jeunes

REGLEMENT

1. GENERALITES

Les finales des championnats de Corse individuels jeunes sont organisées chaque saison durant le début mars. Les tournois « zones qualificative » doivent être obligatoirement joués entre janvier et février. La licence fédérale est obligatoire.

Tout joueur, français ou étranger scolarisé, licencié à la Ligue Corse et qualifié lors des tournois « Qualificatifs » peut participer à titre individuel dans sa catégorie d'âge.

La Direction des Jeunes de la Ligue Corse confie l'organisation de ce championnat à un ou plusieurs organisateurs qui sont tenus de respecter le cahier des charges.

1.1 STRUCTURE

Le championnat de Corse comporte deux niveaux de compétitions : les tournois « zones qualificatives » et les finales des championnats de Corse **qui permet de se qualifier pour les championnats de France Jeunes**. Les tournois « zones qualificatives » sont mixtes et sont organisés par les clubs sous la responsabilité du Directeur Technique de la Ligue.

La finale des championnats de Corse, phase qualificative pour les championnats de France des jeunes, est organisée **en mixte** et comprend **5 catégories** :

1.2 CATEGORIES

U16 - moins de 16 ans au 1er janvier 2026

U14 - moins de 14 ans au 1er janvier 2026

U12 - moins de 12 ans au 1er janvier 2026

U10 - moins de 10 ans au 1er janvier 2026

U08 - moins de 8 ans au 1er janvier 2026

2. TOURNOIS QUALIFICATIFS

2.1 GENERALITES

Tout joueur français, ou étranger scolarisé, licencié en Corse peut participer à ces tournois. La seule condition est d'être licencié A ou B dans un club de la zone qualificative.

Un joueur ou une joueuse ne peut participer qu'à un seul tournoi qualificatif. Les droits d'inscription sont gratuits.

2.2 LES TOURNOIS ZONES QUALIFICATIVES

Ces tournois au nombre de 5 sont divisés par zone géographique

AJACCIU : Pour les enfants licenciés à l'Echecs Club Ajaccien ou scolarisés à Ajacciu ou dans la communauté du pays ajaccien.

BASTIA ET GRAND BASTIA : Pour les enfants licenciés au Corsica Chess Club, au Club d'Echecs de Casinca, au club d'échecs Pion 2B ou scolarisés à Bastia ou dans les écoles de la région (Grand Bastia, Nebbiu, Cap Corse, plaine, Casinca ...)

CENTRU CORSICA : Pour les enfants licenciés à I Scacchi di u Centru ou scolarisés dans la région.

BALAGNA : Pour les enfants licenciés au Balagna Chess Club, ou scolarisés dans la région de Balagne.

COSTA SERENA : Pour les enfants licenciés au club d'échecs à l'Echecs Club du Fiumorbu ou scolarisés dans la région.

PORTIVECHJU : Pour les enfants licenciés à « Scacchera 'llu Pazzu » ou scolarisés dans la région de Portivechju et de l'extrême Sud Corse.

Un joueur doit participer au tournoi de la zone qualificative du club dans lequel il est licencié. Une demande devra être effectuée au directeur de la compétition pour toute dérogation.

2.3 LES CATEGORIES

Un tournoi mixte est organisé pour chaque catégorie d'âge. Dans le cas où le nombre de joueurs ne permettrait pas de disputer 7 rondes, l'organisateur a la possibilité de fusionner plusieurs catégories d'âge en un seul tournoi. Les garçons et filles d'une même catégorie d'âge **sont regroupés** en un seul tournoi. Le classement du tournoi est commun à tous ces participants, mais les listes de qualifiés pour les finales des championnats de Corse sont établis séparément : listes des tournois mixtes par catégories et listes des tournois féminins par catégories. Cependant les féminines ont le droit de choisir la catégorie fille ou mixte, en informant par avance la direction des jeunes de la Ligue Corse.

2.4 NOMBRE DE RONDES ET CADENCES

Les tournois qualificatifs se déroulent en 7 rondes au système Suisse. Dans le cas où, pour un tournoi, le nombre de participants n'est pas suffisant pour jouer 7 rondes, un tournoi Toutes Rondes sera organisé. Les cadences :
En Petit-poussin(ne) (U8) -Poussin (ne) (U10) : minimum 15 min + 3 sec. /coup
En Pupille (U12) -Benjamin (e) (U14) -Minime (U16) : minimum 15 min + 3 sec. /coup.

2.5 RESULTATS

Les directeurs des tournois qualificatifs des Jeunes fournissent, au plus tard avant le **25 février**, les résultats dans chaque catégorie sur imprimé ou fichier informatique fourni par la ligue.

3. FINALES DES CHAMPIONNAT DE CORSE

3.1 QUALIFICATIONS ET QUOTAS

Les tournois d'Ajacciu, Bastia à grande Bastia, Centru Corsica, Balagna, Portivechju et Costa Serena sont les compétitions qualificatives. Chaque tournoi qualificatif a droit, dans tous les cas, à un qualifié. Le nombre de qualifiés en supplément est calculé en tenant compte du pourcentage de licenciés A des zones qualificatives, par rapport au nombre de licenciés A de la Ligue Corse au **31 août de la saison écoulée**, dans la catégorie concernée.

Pour **chaque catégorie**, on prend en compte le nombre de licenciés masculins **et féminins**. En cas d'un désistement d'un qualifié pour la finale du championnat de Corse, la commission du Pôle compétition de la ligue est habilitée à repêcher un remplaçant. Les critères de sélection sont les suivants :

- Potentiel de l'enfant : Progression lors de la saison en cours, année dans sa catégorie d'âge.
- Résultats dans les différents tournois
- Elo
- Motivation et investissement de l'enfant.

Les litiges sont réglés par le Directeur Technique de la Ligue.

	BASTIA ET REGION	PORTIVECHJU	AJACCIU ET REGION	CENTRU	BALAGNA	COSTA SERENA	TOTAL
U16F	1	1	1	1	1	1	6
U16M	5	4	2	3	1	1	16
U14F	2	2	3	2	1	2	12
U14M	6	2	3	2	2	1	16
U12F	6	2	3	1	2	6	20
U12M	6	2	6	1	2	5	22
U10F	6	2	2	2	4	6	22
U10M	11	2	5	3	3	6	30
U8F	7	1	1	3	3	5	20
U8M	9	2	3	2	2	4	22
							184

3.2 REGLES

Les catégories **U16, U14 et U12** jouent à la cadence de 50 min+10s, sur deux jours.

Les catégories **U08 et U10** jouent à la cadence de 25 min + 10s. sur une journée.

L'appariement du championnat se fera au système suisse intégral. Si le nombre de participants est inférieur à 7, le championnat se jouera, si possible en toute ronde ou sous forme de match entre les joueurs concernés.

3.3 CLASSEMENTS

Les classements dans chaque groupe sont établis au total des points.

Gain = 1 point Nulle = ½ point Défaite = 0 point

Pour les autres, le départage se fait dans l'ordre :

1. le Buchholz tronqué
2. le Buchholz
3. la Performance

Tous les autres cas sont réglés par le Directeur des Jeunes de la ligue corse.

3.4 ARBITRAGE

La Direction Régionale d'Arbitrage nomme, sur proposition de l'organisateur ou à défaut du Directeur Technique, l'arbitre principal du Championnat de Corse.

Un arbitre par tournoi, est obligatoire pour les deux jours du championnat de Corse.

3.5 TITRES DE CHAMPIONS DE CORSE

À l'issue des championnats mixtes par catégorie d'âge, les titres de « champion de Corse » et « championne de Corse », ainsi que de « vice-champion de Corse » et de « vice-championne de Corse » sont attribués séparément. Le classement final dans chaque catégorie de genre détermine les vainqueurs.

4. QUALIFICATIONS AU CHAMPIONNAT DE FRANCE

4.1 QUALIFIES D'OFFICE

Sont qualifiés pour les Championnats de France U16, U14, U12, U10 et U8, en catégorie mixte ou féminine :

- Les jeunes changeant de catégorie ayant obtenu un score minimal de 6,5/9 dans le championnat précédent.
- Les jeunes ne changeant pas de catégorie et ayant obtenu un score minimal de 6/9 dans le championnat précédent.
- Les jeunes atteignant un Elo en cadence standard minimum en septembre de la nouvelle saison :
 - 2100 pour les U16, 1850 pour les U16F ;
 - 2000 pour les U14, 1750 pour les U14F ;
 - 1800 pour les U12, 1500 pour les U12F ;
 - 1600 pour les U10, 1350 pour les U10F ;
- Un joueur ou une joueuse par tournoi mixte et une joueuse par tournoi féminin choisis par l'organisateur.
- Là où le premier classé de chaque catégorie des Open A et B de la saison précédente.

La qualité de qualifié ou qualifiée d'office doit impérativement être confirmée par une prise de licence A avant le 1^{er} décembre de la saison en cours ; à défaut, la qualification d'office est annulée.

Si les qualifiés et qualifiées d'office participent aux phases qualificatives départementales et/ou des zones interdépartementales, ils sont retirés lors de l'établissement de la liste des places qualificatives.

Si les phases qualificatives se jouent en même temps qu'un championnat départemental ou de zone interdépartementale, les qualifiés et qualifiées d'office ont le droit de participer FFE–Championnat de France Jeunes – Texte voté en CD le 25/06/2022 J01-3/5

Les qualifiés et qualifiées d'office pour les championnats de France sont également qualifiés et qualifiées de droit, sans contrainte supplémentaire, pour le championnat de Corse.

4.2 PLACES QUALIFICATIVES

Le nombre de qualifiés en supplément est calculé en tenant compte du nombre de licenciés des ligues au 31 août de la saison précédente, dans la catégorie concernée (pour la catégorie mixte, on prend en compte le nombre de licenciés masculins).

Les places qualificatives sont attribuées en fonction du système de départage, indiqué en début de tournoi dans le règlement intérieur du championnat de Corse individuel jeune (Buchholz tronqué, Buchholz puis performance pour le **championnat de France 2026**, le nombre de places qualificatives pour la Ligue Corse est le suivant :

Petit poussin (U8) : 7 qualifiés - Petite-poussine (U8F) : 5 qualifiées

Poussin (U10) : 6 qualifiés - Poussine (U10F) : 5 qualifiées

Pupille (U12) : 4 qualifiés - Pupille fille (U12F) : 4 qualifiées

Benjamin (U14) : 3 qualifiés - Benjamine (U14F) : 2 qualifiées

Minime (U16) : 3 qualifiés - Minime Fille (U16F) : 2 qualifiées

Avant la quatrième ronde du championnat de Corse jeunes, les joueuses devront faire part à l'organisateur de leur volonté de se qualifier en catégorie mixte. Si aucune demande n'est formulée, les joueuses se qualifieront par défaut en catégorie féminine.

Dans le cas d'un souhait de se qualifier en catégorie mixte, si l'objectif n'est pas atteint, les joueuses conservent leur place en catégorie féminine.

4.3 QUALIFICATIONS SUPPLEMENTAIRES

À titre très exceptionnel, sur dossier argumenté et présenté exclusivement par les Ligues, la direction de la compétition peut accorder quelques places supplémentaires. Ces places concernent uniquement les jeunes ayant été empêchés de tenter de se qualifier via la procédure qualificative à la suite de situations particulières (raisons médicales, mutation des parents, ...).